

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2025 – TEMP 19

Demande présentée le : 06 février 2025

Par : la société NUNES PAVAGE (gérant M. BERNARDINO Norbert)

Adresse : 5 rue des Champs CHANTELOUP-LES-VIGNES (78570)

Au bénéfice de :

Adresse : 28 rue du Marais à JUZIERS (78820)

Surface occupée : un camion de chantier en raison d'une fuite d'eau chez un particulier (ATU).

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79

ARRETE

Article 1 : La société NUNES PAVAGE est autorisée à occuper le domaine public avec un camion de chantier devant le n° 28 rue du Marais à JUZIERS

le vendredi 07 février 2025 de 08 à 17 heures 00

Article 2 : cette occupation nécessitera :

- Signalisation à la charge des demandeurs.
- Information écrite des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

Article 3. Madame le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

A JUZIERS, le 06 février 2025

Le maire, Ketty VARIN

